



Procès-verbal de la séance du Conseil général

5 décembre 2023

Le président Frédéric Laforge souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et de la Municipalité. Il rappelle que les auditeurs n'ont pas le droit de vote et ne peuvent pas demander la parole. Il informe que le Conseil fait l'objet d'un enregistrement audio afin de faciliter la prise en charge du procès-verbal. Il invite le secrétaire à effectuer l'appel nominal

1. Appel nominal

Présent-e-s

Baehni Luc, Besson Anne-Marie, Blanc Michel, Boulaz Roland, Boulaz Martine, Boulaz Marius, Duvauchelle Anika, Jordan Michel, Mauron Guy, Moinecourt Jacques, Moinecourt Martine, Perreault Nicole, Perreault Julien, Rézenne Marlène, Vincent Michel, Zimmermann Christine, Mezenen Sandrine, Henchoz Guillaume, Laforge Frédéric, Wettstein Harri, Turk François, Bonvin Barbara, Benz Jacqueline, Blum André, Blum Anne, Rasori Alessandro.

Excusé-e-s

Benza Isabelle, Besson Jean-Jacques, Gaudard Michel, Genier Pierre, Perreault Joelle, Siggen Manuel, Blanc Vanlentina, Massard Nicolas, Hostettler Grégoire, Hostettler Diane, Guitare Manouche.

Absent-e-s

Boulaz Johann, Huber Verena, Lugon Pascal, Reymond Jan, Reymond Delphine, Massard Nicolas, Nicod Stéphane, Panchaud Damien, Rémy Christophe, Liardon Nicolas, Kuster Kim, Naito Baptiste, Nicod Isabelle.

Le quorum est atteint avec 26 personnes présentes.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal du Conseil général d'octobre 2023

Le procès-verbal est adopté à la majorité moins 2 abstentions.

4. Assermentations et démissions éventuelles.

Katia Burri et Benjamin Rey sont assermentés

Le Conseil compte désormais 28 membres en train de siéger.

Le président annonce également la démission de Manouche Guitare à son poste de conseillère générale.

5. Lettres et propositions individuelles

Aucune lettre et aucune proposition individuelle n'est parvenue à la présidence.

6. Communication du Bureau et de la Municipalité.

Le président annonce les dates à retenir pour l'année 2024 :

Mardi 19 mars 2024 (Conseil général de réserve)

Mardi 11 juin 2024

Mardi 8 octobre 2024

Mardi 10 décembre 2024

Le syndic Marc Benoit dresse le bilan de l'année 2023. Il annonce qu'il règne une bonne ambiance tant au niveau de la Municipalité qu'au niveau du bureau du greffe.

Il remarque que la gestion du courrier est complexe.

Il annonce que le système de gestion informatisé URBANUS est en passe d'être maîtrisé par les membres de la Municipalité et remercie ses collègues pour leur implication.

Il note que le chemin de la Bretenause est en passe de trouver une alternative. Il s'agit de trouver une solution au chemin bitumineux proposé. Il annonce qu'une passerelle métallisée (métal mat) sera certainement proposée. Le préavis sera certainement déposé au mois de mars 2024. Une séance du Conseil aura donc très probablement lieu à cette date.

La limitation de vitesse sur la route de Vaulion passe désormais à 30 km/h. On note déjà quelques incivilités (voitures qui continuent à rouler trop vite). Des contrôles seront effectués au cours de l'année 2024. Un radar informatif mobile sera également déployé afin de sensibiliser les automobilistes qui passent par ici.

Plusieurs bureaux sont en train de plancher sur le dispositif de réfection sur la route de Vaulion. L'objectif est que les piétons et les véhicules puissent cohabiter sur le tronçon. Une réflexion concernant les places de parc sur l'entier du Bourg est également en cours. Il n'y a pas de planning précis pour la route de Vaulion.

La Commune a quelques soucis avec l'acheminement de l'eau. Des conduites sont usées et des fuites ont eu lieu surtout dans la zone de la route de Vaulion.

Le plan directeur des eaux est sur une bonne voie. Un plan d'étude vient d'être signé avec Juriens et Croy. Le Canton souhaite fermer la source du Château.

Le Plan de rencontre d'urgence (PRU) est encore en cours de réalisation. Un défibrillateur a été commandé. Il s'agit d'une commande groupée avec les communes de Croy, Bofflens, Bretonnière et La Praz.

Le syndic annonce avoir pu participer à une séance autour de la candidature UNESCO du site de l'abbatiale. Il insiste sur l'émulation générée par ce projet.

Il constate aussi que le nombre de manifestations se déroulant sur le territoire communal augmente et qu'il faut améliorer les prestations les accompagnant.

Il annonce l'ouverture du chemin Catharina Von Arx, il félicite la fondation de Romainmôtier et les privés qui sont impliqués dans le maintien du patrimoine au sein du Bourg.

Il annonce que le budget concernant le local du Pectinarium a été dépassé. Des travaux de réfection sont beaucoup plus importants que prévus. Le budget prévu de 27'000 CHF sera largement dépassé.

Le municipal Nicolas Mezenen fait le point sur les travaux du Plan énergie et climat communal (PECC).

Le municipal Michel Chabloz détaille les travaux concernant le Pectinarium. Le locataire précédent étant parti, les services de l'Etat ont dressé la longue liste des mises à jour et des travaux qu'il s'agit d'effectuer.

Le Municipal Léo Piguet annonce que l'ADNV ferme son agence régionale de Romainmôtier. La Municipalité a toutefois décidé de continuer à soutenir la Porterie et les prestations qui s'y développent. L'argent investi à l'ADNV sera désormais directement injecté au sein de la Porterie.

Il annonce le lancement officiel de la candidature UNESCO des sites clunisiens. Il remercie l'implication de Michel Gaudard et de Guillaume Henchoz sur ce dossier.

Le Municipal Yves Mouquin annonce que la municipalité a eu une séance concernant les cours d'eau.

Il souligne qu'au niveau de la police des constructions, la Municipalité a beaucoup de dossiers et de recours à traiter.

Les travaux autour du Plan d'affectation communal (PACOM) se poursuivent. Il souligne que la marge de manœuvre de la Municipalité est faible par rapport aux attentes du Canton.

7. Elections statutaires

Il est procédé à l'élection d'un-e suppléant-e à la commission du PACOM. La commission sera sollicitée en 2024. Madame Martine Moinecourt est élue par élection tacite dans la mesure où elle est la seule candidate.

8. Préavis 06/2023 : Budget 2024

Il est procédé à la lecture du rapport de commission qui enjoint les membres du Conseil à soutenir le préavis mais souligne de nombreux points d'attention.

Le syndic Marc Benoit souligne le fait que ce budget est déficitaire. Il détaille les plans de travail des employés de la commune dont le volume a un peu augmenté. Il rappelle qu'il s'agit du dernier exercice avec la péréquation actuelle. Un nouveau système de péréquation se met en place en 2025.

Le municipal Léo Piguet annonce qu'il y a un risque financier au niveau de l'AJOVAL. Chavornay s'est retiré de la structure et l'AJOVAL risque de devoir 400'000 CHF à la nouvelle caisse de pension des employés concernés par ce départ. Le risque est en cours d'évaluation. 23 employés sont en train de changer de caisse. La commission de gestion de l'AJOVAL a déjà fait remonter cette situation problématique au comité de direction.

Il note également que le nombre de places doit augmenter au vu du développement démographique de la région. Ce développement aura également un coût. Il rappelle les clés de répartition en matière de financement des places à l'AJOVAL.

Le président reprend la parole pour indiquer la suite de la procédure. Il annonce que la discussion sera ouverte poste par poste mais que nous ne voterons qu'une fois et à la fin.

Le conseiller Michel Blanc souhaite avoir des précisions concernant l'impôt foncier. Il estime que la baisse budgétée est ridicule dans la mesure où aucune baisse n'a été par ailleurs enregistrée ces dernières années.

Il lui est répondu que le résultat obtenu pour le budget est une pondération des différentes années.

La conseillère Marlène Rézenne s'interroge sur les postes concernant la location de Champbaillard. Elle aimerait savoir pourquoi le budget de location de l'espace est réduit de 10'000 CHF par rapport aux années précédentes.

Le syndic Marc Benoit lui répond qu'il y a moins de manifestations qui seront agendées tout au long de l'année prochaine.

Le conseiller Michel Blanc signale que la commission a fait des remarques concernant l'AJOVAL. Il rappelle que la commission de gestion exige de pouvoir étudier les comptes de l'AJOVAL. Il pointe le fait que certains postes ont doublé d'une année à l'autre.

Le municipal Léo Piguet partage les préoccupations des membres de la Commission de gestion et finances du Conseil général . Il rappelle que les montants mentionnés par la Commission sont obtenus selon des clés de répartition fixées par le Canton. De nombreuses familles de notre Commune font appel à l'AJOVAL. La facture pour Romainmôtier-Envy est donc importante.

Le municipal Yves Mouquin signale que ces coûts n'ont fait qu'augmenter depuis 1998.

Le conseiller Luc Baehni insiste pour rencontrer les responsables de l'AJOVAL. Il estime que la commune où l'UAPE est installée est pénalisée et affirme qu'elle pourrait avoir droit à des indemnités. Il s'interroge également sur le cadre légal de ce changement de caisse de compensation.

Le syndic Marc Benoit prend bonne note de ces interventions.

Le Conseil adopte le préavis 06 / 2023

Avis pour : 26

Avis contre : 0

Abstentions : 2

9. Rapport des associations intercommunales

AIVN

Le municipal Léo Piguet annonce que l'AIVN fait partie d'un projet pilote qui vise à repenser son fonctionnement.

ASCOVABANO

Le municipal Nicolas Mezenen annonce la fermeture à certains élèves de la cafétéria de Vaulion.

La capacité du restaurant scolaire de Vallorbe arrive aussi à sa limite.

Les transports sur le Vallon du Nozon sont difficiles. Il y a des cas de violence entre les élèves. Il va falloir préparer des avenants sur le règlement pour être plus réactifs. Les familles deviennent toujours plus procédurières. Le CODIR doit gérer des courriers d'avocats de parents d'élèves.

En décembre 2025, il y aura de nouveaux horaires scolaires. Ces changements devront malheureusement survenir en cours d'année scolaire.

Un poste à 70 % va être mis au concours au sein de l'ASCOVABANO afin d'appuyer la structure.

Une quatrième demande de projet a été faite au niveau des projets visant à proposer un nouveau collège. C'est une solution mixte entre Vaulion et Croy. Ce double collège revient à

15 millions et coûte presque le même prix que le projet qui voit la création d'un collège ex nihilo à Croy. Le CODIR explore cette variante.

ORPC

Le municipal Nicolas Mezenen annonce que l'ORPC fonctionne bien. Des exercices autour des PRU ont été effectués. Il y a un projet dit « TETRIS » qui a été mis en place. Il s'agit d'une commande des représentant du Comité de direction. Le bureau en charge des variantes les a présentées directement aux autorités cantonales. Deux scénarios sont proposés : il y a une cantonalisation des PC ou un projet de synergie renforcée avec des îlots de PC et au sein duquel le Canton garderait son rôle de coordination.

SDISPO

Le municipal Michel Chabloz annonce que le SDISPO cherche des volontaires.

10. Divers

Le conseiller Michel Jordan trouve que le cimetière est vraiment mal entretenu et que les travaux qui s'y déroulent devant prennent trop de temps.

Il signale que le seul passage pour piéton au niveau de la porterie n'est plus là depuis la réfection de la route. Il se demande s'il y a lieu de le remettre en avant.

Le municipal Yves Mouquin annonce que les passages piétons sont normalement effacés lorsque les zones passent à 30 km/h.

Le municipal Michel Chabloz annonce que le cimetière est en travaux.

La conseillère Martine Moinecourt demande si les troncs qui sont au milieu du chemin près du belvédère seront bientôt coupés.

Le municipal Michel Chabloz annonce que c'est la dernière fois que le Conseil général aura lieu sur ces bancs. Ces derniers sont en vente auprès de la Municipalité.

La conseillère Anika Duvauchèle demande si un panneau de limitation à 30km/h sera remplacé sur l'entrée de la route de Vaulion. Elle signale également qu'une pierre du mur des Marronniers est tombée au niveau du pressoir.

Le syndic Marc Benoit signale qu'il y a des panneaux de limitation mais que le placement n'est pas toujours idéal.

Le municipal Léo Piguet annonce la nomination de Pascal Lugon au poste de délégué aux affaires japonaises (Sensei-DAJ) de la Commune de Romainmôtier.

La conseillère Marlène Rézenne estime que les forestiers ne travaillent pas assez vite dans la région de Forel.

Le municipal Léo Piguet annonce qu'il s'en entretiendra avec le forestier Bastien Siggen.

La parole n'est plus demandée La séance est close à 22h02